

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

DEMANDE DE MUTATION

DE REINTEGRATION

DEMANDE DE MUTATION INTRA-ACADEMIQUE 2020 – PEGC

I – NUMEN :	-----
NOM :	-----
PRENOM :	-----
NOM PATRONYMIQUE :	-----
ADRESSE PERSONNELLE :	----- -----
N° DE TÉLÉPHONE :	----- Courriel-----@-----

<p>II - Établissement d'affectation 2019 -2020 : ----- -----</p> <p>Discipline : -----</p> <p>Position actuelle -----</p> <p>Etes-vous affecté à titre définitif ? oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> depuis le -----</p> <p>Le collège où vous exercez est-il classé éducation prioritaire ? Politique de la Ville REP ou REP+ <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Êtes-vous titulaire remplaçant ? oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> depuis le -----</p> <p>Demandez-vous votre réintégration après réadaptation ? oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> depuis le -----</p> <p>Avez-vous à votre foyer une personne handicapée à charge ? ----- Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> depuis le -----</p> <p>Nombre d'enfants à charge de moins de 18 ans au 01/09/2020 : -----</p>	<p>Cadre réservé au Rectorat -----</p>
<p>joindre les pièces justificatives</p>	

III – Vœux exprimés par ordre de préférence

Rang du vœu	Dénomination et adresse de l'établissement	Code Etablissement ou commune	Cadre réservé au Rectorat
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

IV – Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des dispositions de la circulaire rectoriale relative au mouvement académique des professeurs d'enseignement général de collège.

Fait à : le :

Signature

BAREME DE MUTATION DES PEGC

Points liés à la situation de l'enseignant	
Ancienneté dans le poste au 01/09/20	1 point par année
<p>Stabilité dans le poste :</p> <ul style="list-style-type: none"> sur un poste non étiqueté sur un poste classé Politique de la Ville, REP + ou REP au 01/09/2020 	<ul style="list-style-type: none"> 1 point par année à partir de la 3^{ème} année maximum 10 points 2 points par année à partir de la 4^{ème} année à la 6^{ème} année 1 point par année à partir de la 7^{ème} année maximum 14 points
Bonifications particulières	
Suppression de poste liée à une mesure de carte scolaire ou à une sortie de réadaptation	100 points
Affectation en établissement sensible demandée par un vœu « établissement » et non un vœu « commune » ou vœu « zone »	60 points
Années accomplies sur un poste de titulaire académique	2 points par année maximum 10 points 3 points par année maximum 15 points
<p>Cette majoration n'est pas cumulable avec celle obtenue au titre de la stabilité dans le poste sauf en cas de mesure de carte scolaire ou d'affectation en établissement sensible</p>	
Années accomplies en qualité de titulaire remplaçant	3 points par année maximum 15 points <i>avec les mêmes réserves qu'à l'alinéa précédent</i>
Majoration pour enfant à charge	2 points par enfant de moins de 20 ans au 01/09/20 <i>sur présentation d'une photocopie du livret de famille</i>
Majoration pour handicap personnel ou pour présence au foyer d'un enfant d'un conjoint ou d'un ascendant handicapé	15 points <i>sur production de la photocopie de la carte d'invalidité et attestation de présence au foyer</i>